Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260306-2026_02_09-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-02-09

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Arlette Rouzel

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 14
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2026

Rapporteur : Arlette Rouzel, Adjointe

Le budget du CCAS permet notamment de financer l'aide sociale légale et facultative, de subventionner des organismes partenaires (ADMR, SSIAD), de financer la gestion du logement d'urgence, d'organiser le repas des aînés, de financer l'opération Dictionnaire pour les CM2 et l'action Argent de poche pour les jeunes.

Afin de financer son action, le CCAS a besoin d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune. La subvention sollicitée s'élève pour 2026 à **18 000 €** (montant identique à l'année précédente).

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le budget 2026 de la commune,

Vu le budget 2026 du CCAS,

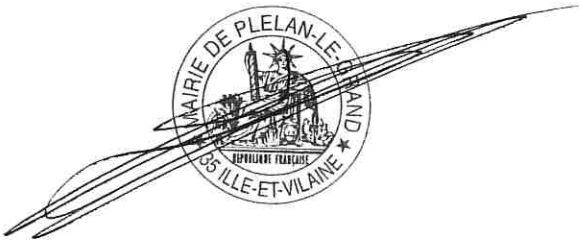
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260306-2026_02_09-DE

- **Décide d'attribuer au CCAS une subvention de 18 000 € pour l'exercice 2026.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON



La Secrétaire de séance,
Arlette Rouzel

